

Le Transport de Véhicules en Guadeloupe

Le dépôt du véhicule

Nous vous proposons deux ports de chargement: Montoir de Bretagne (à côté de Nantes) et Le Havre. Vous avez la possibilité de venir vous-même déposer le véhicule au port, si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous pouvons organiser le pré-transport de votre véhicule dans la France entière. Lorsque vous déposez votre véhicule, nous établissons un état des lieux précis qui répertorie ses accessoires et son état général. Les véhicules sont chargés dans des conteneurs 40' dans lesquels nous plaçons deux véhicules. Chaque véhicule est arrimé à l'avant et à l'arrière grâce à des sangles qui assurent un maintien parfait du véhicule pendant tout le transport. Pour voir comment les véhicules sont chargés dans un conteneur, vous pouvez aller dans notre galerie photos sur notre Blog. En déposant votre véhicule à Montoir de Bretagne, vous bénéficiez **d'un double avantage**:

1. Nous vous raccompagnons à la gare SNCF de Saint-Nazaire une fois votre véhicule déposé, ce qui vous évite de faire le trajet avec un second véhicule.
2. Vous avez la possibilité de **charger votre véhicule** (à vos risques et périls). A cet effet, sachez qu'il convient de respecter certaines règles afin d'éviter toute déconvenue (ex: vol) à l'arrivée:
 - Ne mettez que des objets sans (grande) valeur commerciale à l'intérieur.
 - Nous vous conseillons d'emballer vos effets dans des malles métalliques cadénassées.
 - Ne suscitez pas la tentation et camouflez au mieux vos effets.
 - Arrimez vos effets à la voiture avec des sangles ou, mieux, des chaînes.
 - Récupérez votre véhicule dès qu'il est disponible.

Le service maritime

Nous vous proposons un départ hebdomadaire au départ des ports du Havre et de Montoir de Bretagne. Les véhicules voyagent en conteneur plombé (fermé) pendant toute la traversée. Le temps de mer est de 10 jours au départ du Havre et de 8 jours seulement au départ de Montoir de Bretagne.

Comment récupérer votre véhicule à Pointe à Pitre:

Rien de plus simple! Une fois le navire parti de métropole, nous vous expédions un courrier recommandé contenant tous les documents et informations utiles afin que vous puissiez récupérer votre véhicule dans les meilleures conditions à l'arrivée. De manière générale, les navires arrivent tous les lundi à Pointe à Pitre et vous pouvez prendre disposition de votre véhicule le mardi voire le mercredi suivant l'arrivée du navire.

Vous aurez **deux formalités** à accomplir:

1. Acquitter les frais de débarquement du véhicule chez l'agent de la compagnie maritime (Nous vous indiquerons le montant des frais et l'adresse de l'agent)
2. Acquitter les droits de port et éventuellement les taxes liées à l'octroi de mer (Nous indiquerons leur montant et l'adresse du bureau des douanes)

Les documents à fournir:

1. Si le véhicule embarque au port du Havre: Carte grise originale uniquement.
2. Si le véhicule embarque au port de Montoir:
 - Carte grise originale
 - Certificat de non-gage en cours de validité (à retirer en préfecture ou directement sur Internet)
 - Justificatif de transfert en Guadeloupe au nom du titulaire de la carte grise (type certificat de changement de domicile/ Lettre d'embauche / Avis de mutation)
 - Copie d'une pièce d'identité au nom du titulaire de la carte grise.

Vous êtes intéressé? Vous trouverez nos coordonnées pour nous demander un devis ou des informations complémentaires sur notre site Web.